

# In Extenso

**In Extenso IDF Audit**  
7 Avenue de Joinville

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél. : 01.48.83.70.00

## **ASSOCIATION VALENTIN HAÛY au service des aveugles et des malvoyants**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et reconnu  
d'utilité publique

5, rue Duroc  
75007 Paris

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

# In Extenso

**In Extenso IDF Audit**  
7 Avenue de Joinville

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél. : 01.48.83.70.00  
www.inextenso.fr

## **ASSOCIATION VALENTIN HAÛY** **au service des aveugles et des malvoyants**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

5, rue Duroc  
75007 Paris

---

### **Rapport du commissaire aux comptes** sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

Aux Membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Association Valentin Haüy au service des  
aveugles et des malvoyants

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes « VI – Le compte de résultat par origine et destination (CROD) » et « VII – Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe des comptes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

Association Valentin Haüy au service des  
aveugles et des malvoyants

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Association Valentin Haüy au service des  
aveugles et des malvoyants

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Association Valentin Haüy au service des  
aveugles et des malvoyants

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nogent sur Marne, le 31 mai 2023.

Le commissaire aux comptes

In Extenso IDF Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name Christian SERPAUD.

Christian SERPAUD

# ÉTATS FINANCIERS

## Bilan actif

<b>BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022</b>				
	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréciation	net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de recherche et de développement	18 861	17 958	903	2 254
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Logiciels, concessions, brevets...	1 558 009	1 100 820	457 189	243 845
Autres immobilisations incorporelles	162 460	59 591	102 868	96 860
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	2 136 261	104 442	2 031 819	2 035 425
Constructions	56 421 450	39 099 288	17 322 163	17 492 886
Installations techniques mat et	5 495 629	5 081 428	414 201	368 124
Autres immobilisations corporelles	10 453 278	8 037 481	2 415 797	2 146 434
Immobilisations en-cours	685 613	-	685 613	1 299 644
Avances et acomptes	518 352	-	518 352	9 356
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	3 364 575	-	3 364 575	4 530 541
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres immobilisés	153	-	153	153
Autres Immobilisations Financières	164 480	-	164 480	122 686
<i>Immobilisations grevées de droit</i>	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>80 979 119</b>	<b>53 501 008</b>	<b>27 478 111</b>	<b>28 348 208</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks</i>				
Stocks et en-cours	918 977	47 492	871 485	672 369
<i>Créances</i>				
Clients, redevables et comptes rattachés	3 398 942	118 304	3 280 637	2 929 328
Créances reçues par legs ou donations	1 698 733	-	1 698 733	1 426 460
Personnel et organismes sociaux	16 330	-	16 330	112 581
Etat	94 539	-	94 539	55 128
Autres créances	899 457	-	899 457	932 201
Subv des comités de provinces	-	-	-	-
<i>Divers</i>				
Avces & Acptes sur commandes	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	25 459 414	12 113 59	24 248 055	25 386 647
Disponibilités	10 587 181	-	10 587 181	13 349 129
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>43 073 572</b>	<b>1 377 155</b>	<b>41 696 417</b>	<b>44 863 843</b>
<i>Charges constatées d'avance</i>	302 507	-	302 507	294 789
<i>Ecart de conversion actif</i>	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>124 355 199</b>	<b>54 878 163</b>	<b>69 477 036</b>	<b>73 506 840</b>



## Bilan passif

<b>BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
* Fonds propres statutaires	1082 662	1082 662
* Fonds propres complémentaires	30 816	30 816
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
* Fonds statutaires	-	-
* Fonds propres complémentaires	20 000	20 000
Ecart de réévaluation	-	-
<b>Réserves</b>		
* Réserves statutaires ou contractuelles	41547 741	40 318 547
* Réserves pour projet de l'entité	464 996	464 996
* Réserves des activités sociales et médico-sociales	1818 176	1726 754
* Autres réserves	40 232	40 232
* Droit des propriétaires	-	-
<b>Report à nouveau</b>		
* Report à nouveau	425 903	1872 614
* Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	20 435	529 327
* Résultat en instance d'affectation	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>		
<b>Résultat des activités sociales et médico-sociales</b>	412 701	600 315
<b>Résultats propres</b>	2 436 850	3 527 710
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>42 560 541</b>	<b>45 410 092</b>
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement non renouvelables	809 020	773 245
Provisions réglementées	810 319	821 016
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>44 179 880</b>	<b>47 004 353</b>
<b>Fonds reportés liés aux legs et donations</b>	<b>5 061 324</b>	<b>5 706 840</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>2 651 211</b>	<b>2 120 333</b>
<b>TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>7 712 535</b>	<b>7 827 173</b>
<b>PROV./ RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 332 461</b>	<b>3 760 354</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>7 751 568</b>	<b>8 513 229</b>
<b>Dettes à court terme</b>		
Emprunts et dettes financières diverses	82 929	83 378
Fournisseurs	1442 861	1417 477
Dettes des legs ou donations	23 973	250 162
Dettes sociales et fiscales	3 023 834	2 925 890
Autres dettes	1829 402	1661969
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>97 593</b>	<b>62 855</b>
<b>TOTAL DES DETTES A COURT TERME</b>	<b>17 584 621</b>	<b>18 675 313</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>69 477 036</b>	<b>73 506 840</b>

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022		
	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS</b>		
* Cotisations	49 914	43 114
* Ventes de biens	3 434 008	3 767 988
* Production vendue et prest. de services	3 280 660	2 836 876
<i>Dont relatives aux activités ESMS</i>	482 370	360 816
* Production stockée	9 545	5 634
* <b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>26 250 767</b>	<b>29 939 682</b>
<i>Dont concours publics et subventions d'exploitation</i>	797 759	678 694
<i>Dont contributions financières des activités ESMS</i>	13 375 783	13 030 223
<i>Dont Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>      dons manuels</i>	3 304 127	3 431 163
<i>      mécénats</i>	65 876	26 489
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	4 775 903	9 868 475
<i>Dont contributions financières</i>	3 931 318	2 904 637
* Reprise provisions pour risques et charges	657 556	251 591
* Reprise dépréciations et transfert de charges	109 546	226 114
* Utilisation des fonds dédiés	248 482	175 821
* Autres produits	3 291 365	2 866 448
<b>TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION</b>	<b>37 331 842</b>	<b>40 113 268</b>
<b>CHARGES</b>		
* Achats de marchandises	1 549 168	1 595 005
* Achats matières premières	819 599	827 844
* Variation de stock	-	8 957
* Autres achats non stockés	2 043 502	1 896 942
* Services extérieurs	3 623 203	3 356 243
* Autres services extérieurs	5 661 623	5 016 159
* Aides financières	48 116	50 086
* Taxes sur rémunérations	1 453 873	1 382 717
* Impôts taxes et versements assimilés	396 563	306 971
* Rémunération du personnel	14 435 323	13 563 372
* Charges sociales	5 700 063	5 339 002
* Autres charges de personnel	682 049	485 547
* Dotations aux amortissements	2 391 880	2 346 099
* Dotations aux dépréciations	68 342	26 166
* Dotations aux provisions	231 425	24 996
* Reports en fonds dédiés	776 584	469 303
* Frais de siège	-	-
* Autres charges	319 149	468 188
<b>TOTAL CHARGES D EXPLOITATION</b>	<b>39 966 718</b>	<b>37 163 597</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 2 634 876</b>	<b>2 949 670</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
* Produits financiers d'autres valeurs mob. Et créances de l'actif	240 265	232 766
* Autres intérêts et produits assimilés	22 870	8 852
* Produits nets sur cessions de VMP	95 759	99 181
<b><u>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</u></b>	<b>358 893</b>	<b>1 233 430</b>
* Dotation aux dépréciations financières	121 135	-
* Intérêts et charges assimilés	127 158	126 564
* Autres charges financières	9	-
<b><u>TOTAL CHARGES FINANCIERES</u></b>	<b>1 338 526</b>	<b>126 564</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 979 632</b>	<b>1 106 865</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 3 614 508</b>	<b>4 056 536</b>
* Reprise sur provision et transfert de charges	110 13	110 13
* Quote part des subventions d'investissement non renouvelables virée au compte de résultat	113 256	114 082
* Autres produits exceptionnels	1 897 000	176 894
<b><u>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>	<b>2 021 269</b>	<b>301 988</b>
* Dotation aux amortissements et aux provisions	315	32 771
* Autres charges exceptionnelles	1 167 907	121 545
<b><u>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>	<b>1 168 222</b>	<b>154 316</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>853 047</b>	<b>147 671</b>
* Impôts sur les revenus du patrimoine	- 88 090	- 76 182
<b><u>Total des produits</u></b>	<b>39 712 004</b>	<b>41 648 685</b>
<b><u>Total des charges</u></b>	<b>42 561 555</b>	<b>37 520 660</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 2 849 551</b>	<b>4 128 025</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	-	150 000
Prestations en nature	433 000	498 000
Bénévolat	9 631 000	8 639 000
<b><u>Total contributions volontaires en nature</u></b>	<b>10 064 000</b>	<b>9 287 000</b>
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	150 000
Prestations en nature	433 000	498 000
Personnel bénévole	9 631 000	8 639 000
<b><u>Total charges de contributions volontaires en nature</u></b>	<b>10 064 000</b>	<b>9 287 000</b>

## Bilan actif par entité

ACTIF	SIEGE / GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIAUX					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					Total général	
	Siege et Groupes Province	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production O. WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO Chilly MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer - ESAT SAVS ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>												
* Frais de recherche et développement											18 861	18 861
* Amortissements											17 958	16 607
* Donations temporaires d'usufruit												
* Amortissements												
* Logiciels, concessions, brevets...	1 414 743		3 414	7 385							1 558 009	1 245 904
* Amortissements	974 908		3 414	6 204	4 236	48 750					1 100 820	1 002 058
* Autres immobilisations incorporelles	96 860			2 657	633	46 345					160 460	154 736
* Amortissements				2 657							59 591	57 876
* Immobilisations incorporelles en cours												
* Avances et acomptes												
<b>Immobilisations corporelles</b>												
* Terrains	1 837 759	2 131									2 136 261	2 136 261
* Amortissements		2 131									104 442	100 836
* Constructions	31 362 965	864 153	336 590	30 055	9 720,42	3 465 123	14 310				56 421 450	56 646 538
* Amortissements	22 761 414	348 844	157 536	20 782	2 226	2 672 242	9 374				39 099 288	39 153 652
* Installations techniques mat et outillage		248 383	426 054	88 976		3 419 887	14 584				5 495 629	5 384 871
* Amortissements	222 249		380 684	63 689		3 329 201	14 581				5 081 428	5 016 747
* Autres immobilisations corporelles	6 834 775	119 051	90 449		12 094	1 752 026	586 541				10 453 278	9 771 100
* Amortissements	4 968 788	95 900	70 305	42 154	2 581	1 598 703	96 460				8 037 481	7 624 666
* Immobilisations corporelles en cours	413 182					62 895	5 221				685 613	1 299 644
* Avances et acomptes											518 352	9 356
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	3 364 575										3 364 575	4 576 841
* Dépréciations												46 300
<b>Immobilisations financières</b>												
* Titres immobilisés	27 100	153		5 115		38 881	18 921				153	153
* Autres Immobilisations Financières											164 480	122 686
<b>Immobil. grevées de droit</b>												
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>16 646 850</b>	<b>564 995</b>	<b>273 191</b>	<b>56 024</b>	<b>20 611</b>	<b>1 141 072</b>	<b>2 245 981</b>	<b>16 952</b>	<b>5 622 545</b>	<b>889 889</b>	<b>27 478 111</b>	<b>28 348 208</b>
Compte de liaison - autres créances AVH	9 585 105							127 777	883 244	207 044	10 803 170	10 471 617
<b>ECRTURE D'ELIMINATION</b>	<b>9 585 105</b>							<b>127 777</b>	<b>883 244</b>	<b>207 044</b>	<b>10 803 170</b>	<b>10 471 617</b>
<b>TOTAL Actif immobilisé consolidé</b>	<b>16 646 850</b>	<b>564 995</b>	<b>273 191</b>	<b>56 024</b>	<b>20 611</b>	<b>1 141 072</b>	<b>2 245 981</b>	<b>16 952</b>	<b>5 622 545</b>	<b>889 889</b>	<b>27 478 111</b>	<b>28 348 208</b>
<b>Stocks</b>												
* Stocks de marchandises et de matières premières	776 981	11 663	114 030	11 331	4 971						918 977	694 175
* Dépréciation des stocks	37 492		10 000								47 492	21 805
<b>Créances</b>												
* Clients redevables et comptes rattachés	174 684	130 769	343 025	416 361	4 500	1 024 156	347 536				3 418 637	3 033 320
* Créances reçues par legs ou donations	1 698 733										1 698 733	1 426 460
<b>ECRTURES ELIMINATION CLIENTS</b>	<b>3 379</b>	<b>1 770</b>	<b>1 770</b>	<b>14 511</b>	<b>4 500</b>	<b>1 024 156</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>5 238</b>	<b>19 695</b>	<b>5 238</b>	<b>3 028 082</b>
Clients redevables consolidés	171 305	130 769	341 255	401 850	4 500	1 024 156	347 501				3 398 942	3 028 082
Dépréciations des comptes clients	5 912			56 336		3 596					118 304	98 754
* Personnel	10 364	120	789	789	87	52					16 330	112 581
* Etat	30 963	399	1 625	48 249							44 266	106 187
* Autres créances	549 052	3 157	2 422	6 527	5 974	261 341	23 205				125 502	932 201
* Dépréciations sur autres créances											900 707	
* subvdes. comités de provinciaires												
<b>ECRTURES ELIMINATION AUTRES CREANCES</b>	<b>30 963</b>	<b>1 250</b>									<b>32 213</b>	<b>51 059</b>
<b>Divers</b>												
* FNR Avec & Aples sur commandes	25 459 414										25 459 414	25 386 647
* Valeurs mobilières de placement	1 211 359										1 211 359	
* Dépréciation												
* Disponibilités	4 701 478	552 026	643 785	65 435	17 730	1 713 910	1 064 762	7 489	959 390	861 166	10 587 181	13 349 129
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>32 146 907</b>	<b>698 134</b>	<b>1 094 887</b>	<b>492 356</b>	<b>33 262</b>	<b>2 995 862</b>	<b>1 435 503</b>	<b>7 489</b>	<b>1 344 208</b>	<b>1 499 707</b>	<b>41 748 325</b>	<b>44 920 140</b>
<b>ECRTURE D'ELIMINATION</b>	<b>34 342</b>	<b>1 250</b>	<b>1 770</b>	<b>14 511</b>	<b>4 500</b>	<b>1 024 156</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>5 238</b>	<b>19 695</b>	<b>51 059</b>	<b>56 297</b>
<b>TOTAL Actif Circulant Consolidé</b>	<b>32 112 565</b>	<b>696 884</b>	<b>1 093 117</b>	<b>477 845</b>	<b>33 262</b>	<b>2 995 862</b>	<b>1 435 468</b>	<b>7 489</b>	<b>1 344 208</b>	<b>1 499 707</b>	<b>41 698 417</b>	<b>44 863 843</b>
Charges constatées d'avance	214 346	5 598	4 087	6 225	794	31 739	5 319	2 000	26 298	6 101	300 507	294 789
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>58 593 209</b>	<b>1 268 127</b>	<b>1 372 164</b>	<b>554 606</b>	<b>54 668</b>	<b>4 168 674</b>	<b>3 686 803</b>	<b>154 228</b>	<b>7 876 294</b>	<b>2 602 741</b>	<b>80 332 114</b>	<b>84 034 754</b>
<b>ECART de conversion actif</b>	<b>48 973 762</b>	<b>1 267 477</b>	<b>1 370 394</b>	<b>540 095</b>	<b>54 668</b>	<b>4 168 674</b>	<b>3 686 768</b>	<b>26 451</b>	<b>6 983 051</b>	<b>2 395 697</b>	<b>69 477 036</b>	<b>73 506 840</b>

## Bilan passif par entité

PASSIF	SIEGE : GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					TOTAL GENERAL	
	Siege Groupes Province	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer. ESAT SAV./OS. ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	1 082 662										1 082 662	1 082 662
* Fonds propres statutaires						30 816				30 816	30 816	30 816
* Fonds propres complémentaires												
Fonds propres avec droit de reprise												
* Fonds statutaires					768 483	69 126	139 962	671 523	169 082	1 818 176	1 726 754	1 726 754
* Fonds propres complémentaires						40 232				40 232	40 232	40 232
Ecart de réévaluation							20 000			20 000	20 000	20 000
Réserves												
* Réserves statutaires ou contractuelles	41 547 741									41 547 741	40 318 547	40 318 547
* Réserves pour projet de l'entité	393 353		71 644							464 996	464 996	464 996
* Réserves des activités sociales et médico-sociales												
* Autres réserves												
* Droit des propriétaires	1 840 353	413 052	953 903	2 210 112	628 682	57 389	19 018	238 848	269 453	425 903	1 872 614	1 872 614
* Report à nouveau						25 816				20 435	529 327	529 327
* Report à nouveau des activités ESMS												
* Résultat en instance d'affectation						96 386	27 184	15 862	199 301	412 701	600 315	600 315
<b>Résultat des activités ESMS</b>												
<b>Résultats propres</b>	1 945 173	12 073	7 126	425 023	85 854	229 526	151 797	926 233	98 930	42 560 541	45 410 092	45 410 092
Situation nette (sous total)	42 918 936	425 125	1 032 673	2 635 135	714 536	1 405 617	1 151 797	1 292 922	230 889	10 803 171	10 471 616	10 471 616
* Fonds propres consommables												
* Subventions d'investissement	139 280	282 899	44 000			54 124		58 439	18 287	809 020	773 245	773 245
* Provisions réglementées		74 979	6 800			167 862		308 250	113 672	810 319	821 016	821 016
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	43 058 216	783 003	1 083 473	2 635 135	714 536	451 512	1 151 797	1 292 922	230 889	44 179 880	47 004 353	47 004 353
Comptes de Liaison * autres dettes AVH	127 777	424 075	127 952	2 812 891	743 514	1 090 873	1 405 617	2 194 305	1 876 167	10 803 171	10 471 616	10 471 616
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>												
* Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 042 904					18 420				5 061 324	5 706 840	5 706 840
* Fonds dédiés	765 118					721 744			42 342	2 651 211	2 120 333	2 120 333
<b>TOT FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	5 808 022					740 164			42 342	7 712 535	7 827 173	7 827 173
<b>PROV./ RISQUES ET CHARGES</b>												
* Provisions pour risques et charges	3 119 256			66 381		113 002		29 108	4 715	3 332 461	3 760 354	3 760 354
<b>TOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES</b>	3 119 256			66 381		113 002		29 108	4 715	3 332 461	3 760 354	3 760 354
<b>ECRITURES ELIMINATIONS</b>												
Total fonds propres Consolidé	127 777	424 075	1 172 952	2 812 891	743 514	1 090 873	1 405 617	2 194 305	1 876 167	10 803 171	10 471 616	10 471 616
* Emprunts et dettes auprès des éb de crédit	51 985 495	783 003	1 083 473	2 568 754	714 536	1 304 677	1 477 437	1 444 338	277 946	55 224 876	58 591 880	58 591 880
* Emprunts et dettes financières diverses	3 598 954		17 662	5 925	76	283 748	231 483	3 619 721		7 751 568	8 513 229	8 513 229
* Dettes fournisseurs/comptes rattachés	55 371			85 163 20	3 701 26	21 557				82 929	83 378	83 378
* Dettes fournisseurs/comptes rattachés	806 218 81	6 127 99	40 845 09	85 163 20	3 701 26	93 184 50	99 870 96	239 510 11	85 502 95	1 462 556	1 422 715	1 422 715
<b>ECRITURES ELIMINATION FRS</b>	16 281 00			1 142 00		2 272 00				19 695	5 238	5 238
* Dettes fournisseurs consolidées	789 937 81	6 127 99	40 845 09	84 021 20	3 701 26	90 912 50	99 870 96	239 510 11	85 502 95	1 442 861	1 417 477	1 417 477
* Dettes des legs ou donations	23 973 26									23 973	250 162	250 162
* Dettes fiscales et sociales	1 499 367 53	46 160 88	86 949 28	201 315 13	20 954 01	446 631 35	208 566 19	317 568 81	228 633 34	3 056 047	2 976 949	2 976 949
<b>ECRITURES ELIMINATION DETTES FISCS&amp;OC</b>												
* Autres dettes	404 757 07	9 360 30	9 435 62	18 066 19	958 00	928 002 63	263 478 76	60 851 41	134 491 68	1 829 402	1 661 969	1 661 969
<b>ECRITURES ELIMINATION autres DETTES</b>												
<b>TOTAL DES DETTES A COURT TERME</b>	6 388 642	61 649	154 792	310 470	25 689	1 773 124	803 399	4 237 651	448 628	14 182 501	14 658 240	14 658 240
<b>ECRITURES ELIMINATIONS</b>	16 281	2 315	5 830	7 447		14 140	4 282	1 613		51 908	56 297	56 297
Total Dettes Consolidées	6 372 361	59 334	148 962	303 023	25 689	1 758 984	799 117	4 236 038	448 628	14 182 501	14 658 240	14 658 240
* Produits constatés d'avance	91 296		5 947			350				97 593	62 855	62 855
<b>TOTAL PASSIF</b>	58 449 151	842 337	1 238 382	2 265 732	688 846	3 063 661	2 276 904	5 680 376	726 574	69 477 036	73 506 840	73 506 840

## Compte de résultat par entité

COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2022	ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE										ENSEMBLE		
	Siège Groupes Province	ESAT Production ESCOLE	ESAT Production O. WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. MANTES	CRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV	Socia Odetta WITKOWSKA	ESAT-FOYER S.A.V.D.S. ESCOLE	ENSEMBLE INTERCO	ENSEMBLE TOTAL AU 31/12/2022	ENSEMBLE TOTAL AU 31/12/2021
* Cotisations	49 914											49 914	43 114
* Ventas de biens	2 308 521	1 155 513	80 421									3 434 008	3 767 988
* Production vendue et prest. de services Dont relatives aux activités ESMS	1 338 881	75 287	1 295 764									3 280 660	2 836 876
* Production stockée		9 545										482 370	360 816
* Produits de tiers financiers concessions publiques et subventions d'exploitation contributions financières des activités ESMS	12 666 654	3 454	112 882	35 672								26 250 767	29 939 682
dans manuels	589 429	3 454	112 882	35 672								797 759	678 694
mécanisés	3 304 127											3 304 127	3 431 163
legs, donations et assurances-vie	65 876											65 876	26 489
contributions financières	4 775 903											4 775 903	9 889 475
* Repris e provisions pour risques et charges	3 931 318											3 931 318	2 904 637
* Repris e dépréciations et transfert de charges	637 791		14 596									657 556	251 591
* Utilisation des fonds délégués	94 950											109 546	226 114
* Autres produits (2)	104 247											248 482	175 821
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>18 395 089</b>	<b>846 884</b>	<b>1 120 187</b>	<b>527 109</b>	<b>69 168</b>	<b>48 742</b>	<b>2 828 788</b>	<b>35</b>	<b>5 168</b>	<b>50 339</b>	<b>3 291 365</b>	<b>37 313 842</b>	<b>40 113 268</b>
* Achats de marchandises	1 554 631											1 549 168	1 595 005
* Achats matières premières	129 189	715 382	24 082	14 659								819 599	827 844
* Variation de stock	253 070	16 198	601	187								233 745	8 957
* Autres achats non stockés	656 657	13 402	521 541	1 871								2 043 502	1 896 942
* Services extérieurs	2 543 067	18 150	111 471	10 712								3 623 203	3 356 243
* Autres services extérieurs	3 550 064	2 130	63 383	25 169								5 661 623	5 016 159
* Aides financières	48 116											48 116	50 086
* Taxes sur rémunérations	779 714	16 235	19 519	9 703								1 453 873	1 382 717
* Impôts, taxes et versements assimilés	291 433	2 758	14 558									396 563	306 971
* Rémunération de personnel	6 066 283	531 885	1 118 170	122 486								14 435 323	13 563 372
* Charges sociales	2 424 160	197 804	310 561	38 700								5 700 063	5 339 002
* Autres charges de personnel	359 462	32 891	75 870	45 110								682 049	485 547
* Dotations aux amortissements	1 199 717	46 255	17 701	2 696								2 391 880	2 346 099
* Dotations aux dépréciations	43 404	10 000	11 342									68 342	26 166
* Dotations aux provisions	188 563		24 646									231 425	24 996
* Reports en fonds de diés	18 138	9 901	26 382	2 622								776 584	469 303
* Frais de siège	313 021	218	1 024	422								319 149	468 188
* Autres charges	20 011 814	862 930	2 321 580	273 963								39 966 718	37 163 597
<b>Total Charges d'exploitation hors achats et variation de stock</b>	<b>1 616 725</b>	<b>16 047</b>	<b>371 229</b>	<b>88 702</b>	<b>4 951 637</b>	<b>27 184</b>	<b>2 557 589</b>	<b>347 192</b>	<b>2 953 408</b>	<b>801</b>	<b>2 953 408</b>	<b>2 634 876</b>	<b>2 949 670</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>16 778 364</b>	<b>6 999</b>	<b>748 958</b>	<b>538 807</b>	<b>1 966 531</b>	<b>21 558</b>	<b>571 259</b>	<b>31 166</b>	<b>2 041 181</b>	<b>196 317</b>	<b>2 041 181</b>	<b>2 949 670</b>	<b>2 949 670</b>
* Produits financiers d'autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé	240 265											240 265	232 766
* Autres intérêts et produits assimilés	21 367	200										22 870	8 852
* Produits nets sur cessions de VIMP	95 759											95 759	991 811
<b>Total Produits Financiers</b>	<b>357 390</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>776</b>	<b>212</b>	<b>315</b>	<b>212</b>	<b>-</b>	<b>358 893</b>	<b>1 233 430</b>	<b>-</b>
* Intérêts et charges assimilés	1 211 359											1 211 359	126 564
* Autres charges financières	27 382	73										127 158	126 564
<b>Total Charges Financières</b>	<b>1 238 750</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 523</b>	<b>1 681</b>	<b>88 099</b>	<b>88 099</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 338 526</b>	<b>1 26 564</b>	<b>1 26 564</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>123 640</b>	<b>127</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 523</b>	<b>905</b>	<b>212</b>	<b>212</b>	<b>212</b>	<b>-</b>	<b>979 632</b>	<b>1 106 865</b>	<b>1 106 865</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>16 440 914</b>	<b>7 126</b>	<b>371 229</b>	<b>538 807</b>	<b>1 966 531</b>	<b>27 184</b>	<b>2 041 181</b>	<b>315</b>	<b>2 041 181</b>	<b>196 317</b>	<b>2 041 181</b>	<b>2 949 670</b>	<b>2 949 670</b>
* Repris e sur provision et transfert de charges	6 136											11 013	11 013
* Quote-part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat	22 772	25 946										113 256	114 082
* Autres produits exceptionnels (1)	1 893 260		893	2 848								1 897 000	176 894
<b>Total Produits Exceptionnels</b>	<b>1 915 968</b>	<b>32 082</b>	<b>893</b>	<b>2 848</b>	<b>-</b>	<b>20 571</b>	<b>9 045</b>	<b>315</b>	<b>9 045</b>	<b>-</b>	<b>2 021 269</b>	<b>301 988</b>	<b>301 988</b>
* Dotation aux amortissements et aux provisions	1 274 979	3 962	54 687	14 136								1 167 907	121 545
* Autres charges exceptionnelles	1 274 979	3 962	54 687	14 136								1 167 907	121 545
<b>Total Charges Exceptionnelles</b>	<b>641 002</b>	<b>28 120</b>	<b>53 795</b>	<b>2 848</b>	<b>-</b>	<b>20 469</b>	<b>5 091</b>	<b>6 668</b>	<b>5 091</b>	<b>-</b>	<b>833 047</b>	<b>147 671</b>	<b>147 671</b>
* Impôts sur les revenus du patrimoine	88 090											88 090	76 182
<b>RESULTAT ECONOMIQUE</b>	<b>1 945 173</b>	<b>12 073</b>	<b>425 023</b>	<b>85 854</b>	<b>504 293</b>	<b>96 386</b>	<b>15 862</b>	<b>15 862</b>	<b>15 862</b>	<b>-</b>	<b>2 849 551</b>	<b>4 128 025</b>	<b>4 128 025</b>
Reprise de résultat													
Depenses non opposables (dont prov. CP)													
<b>RESULTAT EFFECTIF</b>	<b>1 945 173</b>	<b>12 073</b>	<b>425 023</b>	<b>85 854</b>	<b>504 293</b>	<b>96 386</b>	<b>15 862</b>	<b>15 862</b>	<b>15 862</b>	<b>-</b>	<b>2 849 551</b>	<b>4 128 025</b>	<b>4 128 025</b>
(1) Dont produits de cession d'éléments d'actifs adés	1 893 167		527 109	64 698									
(2) Dont Aide aux postes		692 303	1 120 165										

# ANNEXE

## Sommaire de l'annexe

Association VALENTIN HAÛY - Comptes annuels agrégés

Exercice clos le 31/12/2022

5, Rue Duroc  
75007 PARIS

*Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 16/05/2023 par le Conseil d'Administration de l'Association.*

### ANNEXE

#### Sommaire de l'annexe

<i>I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice</i>		<i>14</i>
<i>A-</i>	<i>Description de l'objet social et des activités de l'association</i>	<i>14</i>
<i>B-</i>	<i>Evènements significatifs de l'exercice</i>	<i>15</i>
<i>C-</i>	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	<i>15</i>
<i>II - Principe, règles et méthodes comptables</i>		<i>16</i>
<i>A-</i>	<i>Principes généraux</i>	<i>16</i>
1.	Cadre légal de référence	16
2.	Durée et période de l'exercice comptable	16
3.	Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat	16
4.	Le régime fiscal de l'association en matière de TVA	17
<i>B-</i>	<i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif</i>	<i>17</i>
1.	Immobilisations incorporelles et corporelles	17
2.	Immobilisations financières	18
3.	Stock et en-cours	18
4.	Valorisation et dépréciation des créances	18
5.	Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)	18
6.	Autres : les legs	19
<i>C-</i>	<i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif</i>	<i>20</i>
1.	Fonds propres	20
2.	Provisions pour risques et charges	22
3.	Fonds reportés	22
4.	Dettes sur legs et donations	22
<i>D-</i>	<i>Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat</i>	<i>23</i>
1.	Subventions d'exploitation	23
2.	Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires	23
3.	Legs, donations et assurances-vie	23
<i>III - Notes sur le bilan actif</i>		<i>24</i>
1.	Actif immobilisé	24
2.	Etat des créances	25
3.	Les valeurs mobilières de placement	25
<i>IV - Notes sur le bilan passif</i>		<i>26</i>
1.	Les fonds Propres	26
2.	Les provisions et dépréciations	27
3.	Etat des dettes	27
<i>V - Autres informations</i>		<i>28</i>
1.	Dons et fonds dédiés	28
2.	Effectif des salariés et Rémunérations	29
3.	Engagements donnés et reçus	30
4.	Les contributions volontaires en nature	31
5.	Honoraires des commissaires aux comptes	31
<i>VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)</i>		<i>32</i>
<i>VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public</i>		<i>33</i>
<i>NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)</i>		<i>35</i>
<i>NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine charges par destination</i>		<i>36</i>
<i>NOTE III : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)</i>		<i>39</i>
<i>NOTE IV « Principes de répartition des frais d'administration générale au prorata des ressources du Siège de l'Association »</i>		<i>40</i>



# I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

## A- Description de l'objet social et des activités de l'association

L'Association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique en 1891, a pour vocation d'aider les personnes aveugles et malvoyantes à sortir de leur isolement, à leur apporter les moyens de mener une vie aussi normale et autonome que possible.

Les activités et services mis en place par l'Association s'exercent en son Siège, dans ses 62 comités départementaux et locaux et leurs nombreuses correspondances locales dits « comités Valentin Haüy » et dans ses 9 établissements médico-sociaux, répartis en 4 établissements spécialisés et de production et 5 établissements sous contrôle des autorités de tarification.

Ainsi dans les comités, les personnes voyantes et les personnes déficientes visuelles réalisent ensemble les activités et services suivants : accueil, conseils, orientation, formations professionnelles, formations notamment au braille, activités culturelles, sportives et de loisir, voyages, nouvelles technologies et informatique adaptée, accès à la lecture.

Les activités réalisées par le Siège se déploient sur 3 axes : la lecture, l'accessibilité et l'aide à la vie ordinaire. La médiathèque Valentin Haüy (production et diffusion), l'imprimerie en Braille, le pôle accessibilité physique, numérique et culturel, le service du matériel adapté, les séjours vacances adaptées, le service social, le service dédié à la sensibilisation à la déficience visuelle constituent ses principales entités. Afin de mener à bien toutes ces missions, le Siège coordonne les services ressources (legs, subventions, contributions, dont celles versées par la Fondation Valentin Haüy, et les dons) et les services administratifs (direction générale, coordination des comités, informatique, services généraux chargés des travaux et entretiens, comptabilité et finance, ressources humaines et paie) de toute l'Association.

Les établissements quant à eux assistent les personnes déficientes visuelles quel que soit leur âge. L'Association Valentin Haüy, association gestionnaire d'établissements médico sociaux, gère un institut médico professionnel, un SESSAD, un centre de formation et de rééducation professionnelle, un service d'accompagnement social, deux établissements d'aide par le travail, deux entreprises adaptées et un foyer résidentiel pour seniors et pour jeunes actifs ou étudiants.

## B- Evènements significatifs de l'exercice

### SIEGE

L'AVH a durant l'exercice 2022, acquis les biens corporels et incorporels issus de la liquidation judiciaire de la Bibliothèque Numérique Francophone Accessible pour un montant de 175 000 €. Cette acquisition a été comptabilisée en immobilisations incorporelles et amortie sur 5 ans.

L'association a procédé à des cessions immobilières pour 3 locaux de comités générant un produit de cession de 1 883 167 € comptabilisé en produits exceptionnels de l'exercice, la valeur nette comptable étant quant à elle comptabilisée en charges exceptionnelles.

L'association a entrepris des travaux de réfection et de mise en sécurité incendie de son Siège social rue Duroc (Paris 7ème). Ces travaux commenceront en mai 2023 pour s'achever 2 ans plus tard. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 6 000 000 €. L'association a comptabilisé en immobilisations en cours en 2021 et 2022 des travaux d'étude et de maîtrise d'œuvre concernant ces travaux pour un montant total de 262 000 €.

### IMPRO

L'établissement de l'IMPRO a validé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) en février 2021 pour la période 2020/2024 pour un montant total de 753 K€ pour la réalisation des opérations de rénovation. Ces investissements ont fait l'objet d'une autorisation de financement par emprunt à hauteur de 250 K€. Au 31 décembre 2022, le montant des investissements en lien avec le plan ressort à 676 k€.

## C- Evénements postérieurs à la clôture

### SIEGE

Une dation en paiement a été signée le 06/01/2023 entre l'association et la société Vendée Logement ESH concernant les locaux du comité Valentin Haüy de Vendée (La Roche / Yon). Cette dation consiste en la vente du bien immobilier situé rue de la Fontaine en contrepartie de l'acquisition d'un local en rez-de chaussée dans l'immeuble à construire situé au même emplacement et de places de parking. Ce bien est valorisé à 300 000 € dans l'acte signé le 06/01/2023. Le comité bénéficie pendant la durée des travaux d'un local provisoire mis à disposition par la société Vendée Logement ESH.

### CFRP

Compte-tenu de l'ampleur du PPI en cours de négociation pour l'établissement CFRP, le document est prévu pour être soumis à validation auprès des tutelles en 2023 après le rejet d'une première version.

### WITKOWSKA

Un nouveau plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2027 a été validé par les autorités de tutelle pour un montant global de 2 124 754 €.

### Négociation CPOM

A ce jour, aucun établissement n'a signé de CPOM. Il est prévu la signature d'un CPOM pour les établissements situés en Île de France pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## II - Principes, règles et méthodes comptables

### A- Principes généraux

#### 1. *Cadre légal de référence*

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment :

- Le règlement comptable ANC n°2018-06 complété par le règlement ANC n°2020-08, applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- L'ANC n°2019-04 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux

Il est fait application des recommandations de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Il est également fait application de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

#### 2. *Durée et période de l'exercice comptable*

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

#### 3. *Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat*

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services sous ACT, ainsi que les établissements sous gestion propre dont ceux du Siège Social. Les prestations réciproques et les services rendus par le Siège n'apparaissent pas en charges et produits. Les comptes de liaison entre établissements sont neutralisés au bilan associatif.

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle de tiers financeurs figurent sur les lignes spécifiquement réservées à cet effet à savoir :

- Les réserves des activités sociales et médico-sociales ;
- Les reports à nouveau des activités sociales et médico-sociales ;
- Les résultats des activités sociales et médico-sociales ;

Pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs et n'ayant pas signé de CPOM (« Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens », le compte administratif fait apparaître le résultat de l'exercice plus ou moins l'éventuelle reprise de N-2 selon les règles prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

A ce jour, aucun établissement sous ACT n'a signé de CPOM.

#### **4. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA**

La TVA sur les achats de biens et services correspondant aux ventes de matériels et aux travaux d'imprimerie ne donne pas lieu à déduction au niveau du siège et dans les comités de province ; elle est donc incluse dans les charges dans les comptes de l'exercice 2022.

En revanche, les établissements sanitaires et sociaux suivants ont opté partiellement pour le régime de la TVA pour leur activité commerciale :

- Entreprise Adaptée LA VILLETTE,
- ESAT Odette WITKOWSKA,
- ESAT ESCOLORE.

## **B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif**

### **1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

#### a) Evaluation des biens à leur entrée

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires sur achats. Les frais accessoires comprennent également les honoraires versés pour l'acquisition des immobilisations ainsi que les taxes que l'association ne peut pas récupérer. Les coûts des emprunts sont exclus des coûts d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations décomposables sont constituées exclusivement des biens immobiliers. Les autres immobilisations ne sont pas décomposées.

Les immeubles acquis après le 01/01/2005 sont évalués et amortis en tenant compte des composants lors de l'entrée de l'immeuble dans la comptabilité.

Les immeubles acquis avant le 01/01/2005 ont été évalués selon la méthode prospective d'après une table de décomposition largement admise dans le milieu associatif.

Les immobilisations encours sont constituées des acomptes versés, des travaux réalisés ainsi que des achats effectués sur des subventions perçues. Les immobilisations encours commencent à être amorties dès leur achèvement ou dès leur première utilisation.

#### a) Valeur actuelle des éléments et amortissements

Les méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 (repris par l'ANC 2014-03) sont appliquées à l'ensemble des immobilisations. L'Association applique la méthode dite « d'amortissement par composants ».

Les terrains n'ont pas été distingués des constructions.

Il n'a pas été constaté de valeur résiduelle sur les bâtiments.

Les amortissements des immobilisations ainsi que le cas échéant de leurs composants sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

• Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
• Constructions	30 à 50 ans
• Agencements des constructions	10 à 20 ans
• Matériel et mobilier	3 à 10 ans
• Matériel roulant	5 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel acquis sur la taxe d'apprentissage	5 à 10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

## **2. Immobilisations financières**

Elles sont évaluées à leur coût historique et comprennent essentiellement des parts sociales de banques mutualistes souscrites au sein de nos comités.

## **3. Stock et en-cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ». Une dépréciation des stocks est comptabilisée sur les articles du magasin lorsque la rotation des articles durant l'exercice est très faible ou nulle. La dépréciation est calculée de 100 % du montant si la rotation est inférieure à 10%, de 50% du montant si la rotation est comprise entre 10% et 20%.

## **4. Valorisation et dépréciation des créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **5. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)**

Ces postes regroupent les placements à court et moyen terme, valeurs mobilières de placement, livrets d'épargne et les comptes de dépôt.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition net de frais. Lors des cessions, la valeur d'entrée de la fraction cédée est calculée selon la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **6. Autres : les legs**

A la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés selon leur nature :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

## C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif

### 1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent des fonds des établissements sous contrôle ACT et des fonds des établissements autofinancés.

- **Fonds associatifs sans droit de reprise :**

Inscription des libéralités ayant le caractère d'apport reçues depuis l'origine.

Conformément à l'application de l'ANC 2018-06, les subventions sur bien renouvelables n'existent plus. Ces subventions ont été reclassées en subventions d'investissement amortissables ou reclassées en report à nouveau.

- **Réserves :**

Ce poste comprend :

- ✓ Les réserves immobilières,
- ✓ Les réserves de prévoyance,
- ✓ Les réserves de capitalisation,
- ✓ Le fonds central de solidarité,
- ✓ Les autres réserves.

Ce poste est également composé des réserves spécifiquement applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux sous ACT en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir :

- ✓ Les réserves « excédents affectés à l'investissement »,
- ✓ Les réserves de compensation,
- ✓ Les réserves de trésorerie,
- ✓ Les réserves « excédents affectés à la couverture du BFR »,
- ✓ Les réserves de plus-values nettes.

Ces réserves sont clairement identifiées dans le poste « Réserves des activités sociales et médico-sociales »

- **Report à nouveau :**

Il comprend :

- ✓ L'ensemble des reports à nouveau des établissements sous gestion libre,
- ✓ Les dépenses refusées et/ou non opposables par l'ACT, c'est-à-dire les dépenses d'exercices antérieurs rejetées par l'autorité de tarification lors de l'examen des comptes administratifs,
- ✓ Les dépenses non opposables aux tiers financeurs : il s'agit d'un poste comprenant l'affectation des dépenses qui ne peuvent être autorisées par les tiers financeurs, telles que les provisions pour congés payés.

Les « reports à nouveaux » des activités sous ACT sont clairement identifiées dans le poste « Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales »

- **Résultat de l'exercice :**

Les résultats présentés correspondent aux résultats comptables intégrant les reprises de résultats antérieurs décidées par les autorités de tarification sur l'exercice en cours (reprise d'excédents ou de déficit). Les retraitements identifiés au niveau du compte de résultat permettent d'obtenir le résultat effectif sans reprise des résultats antérieurs.

Conformément au règlement ANC 2019-04, Les « Résultats » des activités sous ACT sont clairement identifiés dans le poste « Résultats des activités sociales et médico-sociales »

- **Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association :**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées directement au passif du bilan et sont reprises en compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens pour l'acquisition desquels elles ont été versées.

- **Les taxes d'apprentissage :**

La taxe d'apprentissage récoltée par les centres subit un traitement comptable différent en fonction de son utilisation.

- Lorsqu'elle subventionne l'acquisition d'immobilisations, les sommes récoltées sont inscrites au passif en subvention d'investissement. Cette subvention est reprise pour équilibrer les charges d'amortissement des biens subventionnés.
- Lorsque la taxe reçue sert à couvrir les charges des établissements liées à la formation, les sommes allouées sont inscrites en compte de résultat dans un compte de subventions versées.

Les sommes reçues dans le cadre de la taxe d'apprentissage et non utilisées à la date de clôture sont constatées en autres dettes.

- **Provisions réglementées :**

Ce poste comprend uniquement les provisions réglementées pour plus-value nette d'actif. Ces provisions sont constituées lorsqu'un établissement sous ACT constate une plus-value dans le cadre d'une cession d'immobilisation et qu'elle souhaite la neutraliser conformément à l'instruction financière et budgétaire applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette allocation est destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Ces provisions sont ensuite reprises au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, les provisions pour renouvellement des immobilisations sont constatées en Fonds dédiés pour investissement.



## **2. Provisions pour risques et charges**

Elles comprennent principalement une provision pour indemnités de départ en retraite ainsi qu'une provision pour gratifications octroyées aux salariés sont comptabilisées. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées service prorata.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'association correspond à la somme des engagements individuels.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,60 % au 31 décembre 2022 avec un turn-over moyen retenu de 1 % qui varie selon l'âge du salarié (plus les salariés sont jeunes plus le turn-over est important).

Le taux de charges sociales retenues ressort à 45 % avec une revalorisation prévisionnelle des salaires de 1.50 % par an quelque soit la tranche d'âge.

La table de mortalité est celle identifiée par l'INSEE 2010-2012

## **3. Fonds reportés**

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation. »

## **4. Dettes sur legs et donations**

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

## D- Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat

### 1. Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées lors de la notification de l'organisme financeur. Si ces subventions sont fixées de façon pluriannuelle elles font l'objet d'un suivi année après année via le poste comptable produits constatés d'avance.

### 2. Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires

Les cotisations perçues par l'Association dans nos comités régionaux et locaux sont comptabilisées lors de l'encaissement qu'il s'agisse de cotisations avec ou sans contrepartie.

### 3. Legs, donations et assurances-vie

La part nette des legs encaissés sur l'exercice sont constatés dans le poste « legs, donations et assurances-vie » et se détaillent comme suit :

<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 521 237
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	2 499 364
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 302 328
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 726 597
<b>Charges</b>	<b>Montants</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	2 259 660
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	2 013 963
<b>Solde de la Rubrique</b>	<b>4 775 903</b>

## III - Notes sur le bilan actif

### 1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	SOLDE 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2022
<b>*Incorporelles</b>						
<i>Fonds commercial</i>	99 517	-	-	-	-	99 517
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	18 861	-	-	-	-	18 861
<i>Autres postes d'immo</i>	1 301 123	326 669	11 076	4 236	-	1 620 952
<b>*Corporelles</b>						
<i>Terrain</i>	2 136 260	-	-	-	-	2 136 260
<i>Constructions et agencements</i>	56 646 537	1 296 899	2 447 270	925 284	-	56 421 450
<i>Installations techniques et générales</i>	5 384 872	161 218	50 460	-	-	5 495 629
<i>Aménagement divers</i>	4 595 236	447 873	143 688	23 112	500	4 922 034
<i>Matériels de transport</i>	373 048	-	-	-	-	373 048
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	2 110 648	297 017	54 999	500	-	2 353 166
<i>Mobilier</i>	2 322 317	140 746	16 342	-	-	2 446 721
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	369 851	19 549	31 091	-	-	358 309
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	1 299 644	551 386	66 089	-	1 099 328	685 613
<i>Avances et acomptes</i>	9 356	516 661	7 664	-	-	518 352
<i>Biens reçus par legs ou donations dest. À être vendus</i>	4 576 842	1 093 393	2 259 660	-	46 000	3 364 575
<i>Immobilisation grevée de droit</i>	-	-	-	-	-	-
<b>* Financières</b>						
<i>Autres participations</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres titres immobilisés</i>	4 436	-	-	-	4 284	153
<i>Prêts et autres immo financières</i>	118 403	41 792	-	4 284	-	164 480
<b>TOTAL</b>	<b>81 366 950</b>	<b>4 893 203</b>	<b>5 088 338</b>	<b>957 416</b>	<b>1 150 111</b>	<b>80 979 119</b>

Les mouvements des amortissements sont les suivants :

AMORTISSEMENTS	SOLDE 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2022
<b>*Incorporelles</b>						
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	27 209	6 450	-	-	-	33 659
<i>Fonds commercial</i>	14 853	-	-	-	-	14 853
<i>Autres postes d'immo incorporelles</i>	1 034 479	106 455	11 077	-	-	1 129 858
<b>*Corporelles</b>						
<i>Terrain</i>	100 836	3 606	-	-	-	104 442
<i>Construction</i>	39 153 652	1 490 447	1 540 881	-	304	39 102 914
<i>Installations techniques et générales</i>	5 016 748	114 837	50 460	303	-	5 081 428
<i>Aménagement divers</i>	3 267 255	321 772	154 413	-	3	3 434 611
<i>Matériels de transport</i>	226 277	39 401	-	-	-	265 678
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	1 877 153	157 036	47 737	352	-	1 986 804
<i>Mobilier</i>	1 925 109	134 525	23 118	-	-	2 036 515
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	328 872	17 351	32 352	-	-	313 872
<i>Immo corporelles en cours</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Biens reçus dest. À être légués</i>	46 300	-	46 300	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>53 018 744 €</b>	<b>2 391 880 €</b>	<b>1 906 338 €</b>	<b>655 €</b>	<b>307 €</b>	<b>53 504 635 €</b>

**2. Etat des créances**

CREANCES		TOTAL			
		MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Prêts	115 884	-	-	115 884
	Autres immobilisations financières	48 596	-	-	48 596
		-	-	-	-
		-	-	-	-
	Redevables et comptes rattachés	3 280 637	3 280 637	-	-
	Créances reçues par legs ou donations	1 698 733	1 019 240	679 493	-
	Fournisseurs débiteurs	28 928	28 928	-	-
ACTIF CIRCULANT	Personnel et comptes rattachés	16 330	16 330	-	-
	Etat et collectivités publiques	94 538	94 538	-	-
	Autres créances	870 529	858 560	11 969	-
	Charges constatées d'avance	302 507	302 507	-	-
	Ecart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL		6 456 682 €	5 600 740 €	691 462 €	164 480 €

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 368 134 €, dont :

Redevables et comptes rattachés :	816 928 €
Personnel et comptes rattachés :	7 675 €
Etat et collectivités publiques :	41 819 €
Autres Créances :	501 713 €

**3. Les valeurs mobilières de placement**

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est réalisée lorsque le cours de bourse ou l'évaluation de la valeur des autres titres détenus à la clôture est inférieur à leur valorisation au bilan.

Au 31 décembre 2022, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 25 343 840 € brut.

Une dépréciation a été passée à hauteur de 1 211 359 €. La plus-value latente ressort à 258 335 €.

**Comptes de régularisation actif :**

Charges constatées d'avance 302 507 €

## IV - Notes sur le bilan passif

### 1. Les fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2021	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		31/12/2022
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Dotation	152 449	-	-	-	-	-	-	152 449
Fonds Associatifs	981 029	-	-	-	-	-	-	981 029
<b>Total Fonds Propres avec/sans droit de rep.</b>	<b>1 133 478</b>	-	-	-	-	-	-	<b>1 133 478</b>
Réserve Immobilière	20 404 460	-	-	-	-	876 149	-	19 528 311
Réserve de Prévoyance	19 089 000	1 982 000	-	-	-	-	-	21 071 000
Réserve de Capitalisation	825 087	123 343	-	-	-	-	-	948 430
Réserves d'investissements	450 814	-	-	17 419	-	-	-	468 234
Réserves de Trésorerie	309 017	-	-	-	-	-	-	309 017
Réserves de compensation	1 038 568	51 345	-	81 486	-	58 827	-	1 112 571
Fonds central de solidarité	110 510	-	-	-	-	-	-	110 510
Autres Réserves	323 074	-	-	-	-	-	-	323 074
<b>Total Réserves</b>	<b>42 550 530</b>	<b>2 156 688</b>	-	<b>98 905</b>	-	<b>934 976</b>	-	<b>43 871 146</b>
Report à nouveau	-	1 971 337	-	911 680	-	75 609	-	405 470
- Activité encadrée	-	548 970	-	35 531	-	75 609	-	20 435
- Gestion libre	-	1 422 367	-	876 149	-	-	-	425 905
Excédent ou déficit de l'exercice	-	4 128 025	-	234 363	-	3 083 914	-	2 849 551
- Activité encadrée	-	600 315	-	215 163	-	627 864	-	412 701
- Gestion libre	-	3 527 710	-	19 200	-	2 456 050	-	2 436 850
Subventions d'investissement	-	-	-	149 032	-	113 257	-	809 020
Provisions réglementées	-	-	-	315	-	11 013	-	810 319
<b>TOTAL</b>	<b>47 004 356</b>	<b>0</b>	-	<b>1 394 296</b>	-	<b>4 218 770</b>	-	<b>44 179 882</b>

## 2. Les provisions et dépréciations

PROVISIONS	SOLDE 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2022
*Provisions réglementées	821 014	315	11 013	-	-	810 317
*Provisions risques et charges	3 760 353	229 665	657 556	-	-	3 332 461
*Dépréciations	120 559	1 279 701	23 105	-	-	1 377 155
*Provisions pour fonds dédiés	2 120 333	776 584	248 482	2 775	-	2 651 211
<b>TOTAL</b>	<b>6 822 260 €</b>	<b>2 286 265 €</b>	<b>940 156 €</b>	<b>2 775 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 171 144 €</b>

Le poste « Provisions pour Risques et Charges » est composé principalement :

- Des provisions pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 2 634 548 € ;
- Des provisions pour gratifications à octroyer pour 356 734 € ;
- Des litiges salariaux : 285 278€ ;
- Des autres provisions diverses : 55 902 €.

## 3. Etat des dettes

DETTES	TOTAL			
	MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligatoires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des Etab de Crédit (1) (2)	7 751 567	919 368	3 370 063	3 462 136
Emprunts et dettes financières diverses	82 929	-	27 558	55 371
Avances et acomptes reçus clients	160 541	160 541	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 442 861	1 442 861	-	-
Dettes des legs ou donations	23 973	-	23 973	-
Dettes fiscales et sociales	3 023 834	3 023 834	-	-
Autres dettes	1 668 861	1 668 861	-	-
Produits constatés d'avance	97 592	97 592	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 252 158 €</b>	<b>7 313 057 €</b>	<b>3 421 595 €</b>	<b>3 517 507 €</b>

(1) dont souscription nouvel emprunt -  
dont remboursement emprunt 761 567

(2) Dont Intérêts courus 1 352

Les charges à payer s'élèvent à	2 081 362 €	
Intérêts courus sur emprunts :		1 352 €
Dettes fournisseurs :		384 244 €
Dettes Fiscales et Sociales :		1 572 032 €
Autres Dettes :		123 734 €

### Comptes de régularisation passif :

Produits constatés d'avance : 97 593 €.

## V - Autres informations

### 1. Dons et fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	31/12/2021	+ Reports de fonds perçus sur l'exercice	UTILISATIONS		Transferts compte à compte	31/12/2022	
			- Montant global	Dont rembours.		Montant global	Dont non dépenses sur les deux derniers exercices*
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>192 296</b>	<b>17 098</b>	<b>39 861</b>	-	<b>2 775</b>	<b>172 308</b>	-
<i>liées aux investissements</i>	66 462	-	-	-	-	66 462	-
<i>liées aux formations</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dispositifs "culture et Santé"</i>	2 668	2 000	2 666	-	-	2 002	-
<i>Dons et subventions dédiés des comités régionaux et locaux</i>	98 435	15 098	12 464	-	2 775	103 844	-
<i>Autres activiés</i>	24 731	-	24 731	-	-	-	-
<b>Contributions financières des activités ESMS</b>	<b>1 333 880</b>	<b>657 518</b>	<b>97 169</b>	-	-	<b>1 894 229</b>	<b>139 889</b>
<i>liées aux investissements</i>	1 258 526	646 118	86 609	-	-	1 818 036	139 852
<i>liées aux formations</i>	18 912	-	1 400	-	-	17 512	-
<i>liées à la qualité</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>financement petits matériels</i>	23 481	-	6 781	-	-	16 700	-
<i>Divers</i>	37	2 000	-	-	-	2 037	37
<i>rempl. Et renfort Personnel et stagiaires</i>	32 923	9 400	2 379	-	-	39 944	-
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>594 158</b>	<b>101 968</b>	<b>111 452</b>	-	-	<b>584 674</b>	<b>432 547</b>
<i>Dons dédiés au Centre Résidentiel</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>64 rue Petit - 75019 PARIS</i>	18 560	-	3 660	-	-	14 900	-
<i>Dons, legs et mécénats dédiés à la recherche</i>	364 659	-	-	-	-	364 659	364 659
<i>Legs dédiés à l'enseignement universitaire</i>	67 888	-	-	-	-	67 888	67 888
<i>Dons et legs dédiés à l'éducation des chiens guides</i>	102 366	-	30 000	-	-	72 366	-
<i>Legs dédiés à notre activité sociale</i>	-	60 208	-	-	-	60 208	-
<i>Autres activités</i>	40 685	41 760	77 792	-	-	4 653	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 120 333</b>	<b>776 584</b>	<b>248 482</b>	-	<b>2 775</b>	<b>2 651 211</b>	<b>572 436</b>

\* Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses constatées au cours des deux derniers exercices

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Deux types de fonds dédiés sont distingués :

- Fonds dédiés sur investissements : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser, acquérir ou produire une immobilisation. Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.
- Fonds dédiés sur mesures d'exploitation : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser une action dédiée.

## 2. Effectif des salariés et Rémunérations

### Effectif total :

Les données relatives à l'effectif pour l'exercice sont les suivantes :

L'Association emploie 425 salariés dont 92 sont handicapés (42 relevant du milieu ordinaire et 50 travaillant dans les 2 entreprises adaptées) :

- ✓ 169 au Siège dont 26 en situation de handicap (110 au Siège rue Duroc dont 15 sont handicapés ; 6 au SAVS DV dont 1 handicapé ; 40 dans les Comités dont 10 sont handicapés ; 13 au Centre Résidentiel Paris 19<sup>ème</sup>),
- ✓ 50 à l'ESAT Odette Witkowska dont 2 sont handicapés,
- ✓ 39 à l'ESAT d'Escolore,
- ✓ 47 à l'Entreprise Adaptée de La Villette dont 37 sont handicapés,
- ✓ 14 à l'Entreprise Adaptée Frère Francis dont 13 sont handicapés,
- ✓ 62 au CFRP dont 14 sont handicapés,
- ✓ 44 à l'IMPRO de Chilly-Mazarin.

Les effectifs intègrent également 145 travailleurs handicapés relevant du code de l'action sociale et des familles :

- ✓ 94 à l'ESAT Odette Witkowska,
- ✓ 51 à l'ESAT d'Escolore.

Au total, le 31 décembre 2022, l'Association emploie et rémunère 570 personnes dont 237 sont travailleurs handicapés.

### Rémunérations :

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2022 à 303 976 €uros.

La rémunération des cinq plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2022 à 472 632 €uros.

Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'AVH ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leurs fonctions de dirigeants bénévoles de l'association.



### **3. Engagements donnés et reçus**

#### **Engagements donnés :**

APST :

L'association s'est portée caution solidaire avec la BNP Paribas au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) à concurrence d'une somme maximum de 30 000 €uros. Cet engagement permet d'assurer la tenue des obligations de l'APST en vertu de la garantie financière prévue par le Livre II du Code du Tourisme.

Garanties hypothécaires :

Dans le but de garantir deux emprunts souscrits en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 4 050 000 €uros afin d'assurer le financement des investissements prévus par le centre Odette Witkowska, l'Association a fait promesse au département du Rhône, garant des engagements de l'Association auprès de la Banque Postale, de lui consentir à sa demande une hypothèque sur les biens immobiliers constituant le centre Odette Witkowska à Ste-Foy-Lès-Lyon. L'hypothèque sur les biens immobiliers a été consentie à hauteur des montants garantis.

#### **Engagements reçus :**

NEANT

#### 4. Les contributions volontaires en nature

En 2022, il a été réalisé une collecte auprès des responsables du Siège, du centre Résidentiel et des comités de provinces afin de pouvoir quantifier et comptabiliser l'apport des contributions volontaires en nature à notre association.

Le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

##### AVH bénévolat

	2022	2021	Evol nb	Evol %
<b>Nombre de bénévoles</b>				
Comités	2 871	2 858	13	0,45%
Siège	334	306	28	9,15%
Centre résidentiel	15	13	2	15,38%
<b>Total bénévoles</b>	<b>3 220</b>	<b>3 177</b>	<b>43</b>	<b>1,35%</b>
<b>Nombre d'heures</b>				
Comités	219 229	172 741	46 488	26,91%
Siège	54 738	50 826	3 912	7,70%
Centre résidentiel	1 546	1 534	12	0,78%
<b>Total heures</b>	<b>275 513</b>	<b>225 101</b>	<b>50 412</b>	<b>22,40%</b>

Le total est de 196,80 Equivalent Temps Plein valorisé à 9 631 000 €uros.

En ce qui concerne la valorisation du travail accompli par nos 3 220 bénévoles, le taux horaire retenu est celui du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel (hors des salaires versés aux responsables de services ou d'établissements et de direction).

##### Autres contributions volontaires en nature : le recours au mécénat

L'association a également fait appel à du personnel détaché par des entreprises et a bénéficié gracieusement auprès d'entreprises de prestations de services dans le cadre de mécénats de compétence.

Les valorisations des contributions en nature hors bénévolat sont indiquées sur la base des rémunérations du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel pour les heures travaillées dans le cadre du mécénat de compétence pour les personnels détachés et sur la base du coût de production pour prestations de services offertes par nos mécènes

La valorisation annuelle du mécénat de ceux-ci se monte à 432 560 € (8,84 ETP).

#### 5. Honoraires des commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2022, les honoraires comptabilisés en charge dans les comptes de l'Association concernant la mission d'audit légal s'élèvent à 56 400 €, taxes comprises.

## VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

EN MILLIERS D EUROS	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 - Cotisations sans contrepartie	19	19	17	17
1.2 Dons, Legs, Mécénat				
A - Dons	3 306	3 306	3 432	3 432
B- Legs et donations	4 776	4 776	9 868	9 868
C-Mécénat	66	66	26	26
D- Autres produits liés à la générosité du public	15	15	469	469
<b>2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	31		26	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières	3 931		2 904	
2.4 Autres produits				
A- Produits et marchandises vendues	3 434		2 902	
B- Prestations et participation aux activités	2 942		3 441	
C- Produits du Centre Résidentiel	1 091		1 081	
D- Produits issus de la gestion patrimoniale	2 436		895	
<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
A-Subventions	932		783	
B- Prix de journée et dotations globales	13 375		13 030	
C- Aide aux postes	2 414		2 144	
<b>4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	696		457	
<b>5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	249	54	176	26
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>39 712</b>	<b>8 235</b>	<b>41 650</b>	<b>13 839</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France				
Actions sociales réalisées directement				
A - Centre Résidentiel	1 824	390	1 736	369
B - Etablissements médico-sociaux	13 895	117	13 154	78
C - Ateliers autonomes	5 618	163	5 197	115
D - Comités Valentin Haüy	3 717	1 338	2 860	1 216
E - Siège	3 441	1 041	3 626	1 052
F - Actions de sensibilisation	817	817	724	724
Actions réalisées par versements à d'autres organismes	30	30	40	40
1.2 Missions d'action culturelle				
A - Accès à la lecture	3 086	1 874	2 654	2 180
B- Accessibilité numérique	265	43	230	58
1.3 Missions sociales Etranger				
A- Actions réalisées directement	70	70	54	54
B-Versements à d'autres organismes étrangers	16	16	15	15
<b>2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 447	2 447	2 794	2 794
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>				
3.1 Administration Générale	4 011	1 184	3 770	1 141
3.2 Gestion Patrimoniale	945		37	
<b>4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	1 511		83	
<b>5-IMPÔT SUR LES REVENUS DU PATRIMOINE</b>	88		76	
<b>6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L EXERCICE</b>	776	84	469	256
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>42 562</b>	<b>9 614</b>	<b>37 522</b>	<b>10 090</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L EXERCICE</b>	<b>-2 850</b>	<b>-1 379</b>	<b>4 129</b>	<b>3 748</b>
<b>B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Dont générosité du public</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Dont générosité du public</b>
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	9 631	9 631	8 639	8 639
Prestations en nature	433	433	498	367
Dons en nature			150	
<b>2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>10 064</b>	<b>10 064</b>	<b>9 287</b>	<b>9 006</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	8 266	8 266	7 411	7 261
Réalisées à l'étranger				
<b>2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	56	56	14	14
<b>3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	1 742	1 742	1 862	1 862
<b>TOTAL</b>	<b>10 064</b>	<b>10 064</b>	<b>9 287</b>	<b>9 137</b>

## VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EN MILLIERS D EUROS		2022	2021		2022	2021
EMPLOIS PAR DESTINATION		Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources collectées auprès du public sur N	Ressources collectées auprès du public sur N-1
<b>I. EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				<b>1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>				<b>1.1 Cotisation sans contrepartie</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
<b>1.1 Missions d'action sociale réalisées en France</b>				<b>1.2 Dons, Legs, Mécénat</b>	<b>3 305</b>	<b>3 431</b>
<b>Actions sociales réalisées directement</b>				A - Dons	<b>4 776</b>	<b>9 868</b>
A - Centre Résidentiel		390	369	B- Legs et donations	66	26
B - Etablissements sociaux et médico-sociaux		117	78	C-Mécénat	15	469
C - Ateliers autonomes		163	115	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
D - Comités Valentin Haüy		1 338	1 216			
E - Siège		1 041	1 052			
F - Actions de sensibilisation		817	724			
<b>Actions réalisées par versements à d'autres organismes</b>		30	40			
<b>1.12 Missions d'action culturelle</b>						
A - Accès la lecture		1 874	2 180			
B - Accessibilité numérique		43	58			
<b>1.2 Missions d'action sociale réalisées à l'étranger</b>						
A - Actions réalisées directement		70	54			
B-Versements à d'autres organismes étrangers		16	15			
<b>2.FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		2 447	2 794			
2.2 Frais de recherche des autres ressources						
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>						
3.1 Administration Générale		1 184	1 141			
3.2 Gestion Patrimoniale, y compris Impôt Société et Dépréciations sur portefeuille						
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>9 530</b>	<b>9 835</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>8 181</b>	<b>13 812</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				<b>2-REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		84	256	3-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	54	26
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			3 748	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	1 379	
<b>TOTAL</b>		<b>9 614</b>	<b>13 839</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 614</b>	<b>13 839</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>				<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>13 912</b>	<b>10 164</b>
				(+) Excédent ou (-) Déficit de la générosité du public de l'exercice	<b>-1 379</b>	<b>3 748</b>
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité publique de l'exercice		
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>				<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>12 533</b>	<b>13 912</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>EXERCICE 2022</b>	<b>EXERCICE 2021</b>	<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>EXERCICE 2022</b>	<b>EXERCICE 2021</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES Réalisées en France		8 266	7 261	Bénévolat	9 631	8 639
Réalisées à l'étranger		56	14	Prestations en nature	433	498
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS Réalisées à l'étranger		1 742	1 862	Dons en nature		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
<b>TOTAL</b>		<b>10 064</b>	<b>9 137</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 064</b>	<b>9 137</b>

L'établissement du Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) sont établis conformément aux exigences posées par le règlement comptable ANC 2018-06 et 2020-08.

Le CROD détaille pour les années 2022 et 2021 les produits par type de ressources et les charges par missions réalisées par l'Association. Il classe les produits issus de la générosité du public et les affecte aux financements des activités réalisées. Le déficit de l'Association pour l'année 2022 ressort au pied de ce compte.

Le CER détaille quant à lui uniquement les produits issus de la générosité du public et les charges financées par ces derniers pour les années 2022 et 2021. En bas du CER figure la reprise des excédents de générosité des années antérieures diminuée du déficit de 2022.

Le Conseil d'administration réuni le 16/05/2023, en arrêtant les comptes 2022 de l'Association, a validé les hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement du CROD et du CER décrites ci-après.

L'Association, conformément à sa vocation, réalise directement ses missions d'actions sociales et culturelles. Les missions d'actions sociales réalisées par versements à d'autres organismes peuvent être qualifiées de négligeables.

### **Evénements significatifs**

L'Association a bénéficié de la part de la Fondation Valentin Haüy en 2022 de contributions servant au financement de ses actions à hauteur de 3 780 K€. Ces contributions ont permis de financer principalement des activités réalisées par le Siège de l'association, les comités Valentin Haüy et l'établissement Centre Résidentiel situé à Paris 19ème arrdt et certaines autres activités réalisées dans nos établissements.

L'Association a cédé 3 biens immobiliers en 2022 qui ont généré une plus-value patrimoniale de 969 K€ (914 K€ de charges nettes contre 1 883 K€ de prix de vente)

Des charges exceptionnelles ont été comptabilisées pour des études et travaux devenus sans objet pour 146 K€ dans les frais d'administration générale.

**Le CROD et le CER, ainsi que les notes explicatives ci-après, sont chiffrées en milliers d'euros (K€).**

## **NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)**

Pour l'établissement du CROD (uniquement les rubriques « Total ») les éléments ci-dessous ont été pris en compte :

- Les frais généraux du Siège n'ont pas été répartis de façon analytique à l'ensemble des actions menées par l'Association ; ces frais figurent de façon globale dans les frais d'Administration Générale ;
- Les charges incombant à la Gestion Patrimoniale ont été distinguées des autres frais de fonctionnement pour plus de lisibilité ;
- Les frais de fonctionnement des établissements gérés par l'Association et ceux indispensables engagés par les comités Valentin Haüy sont directement comptabilisés dans les missions d'actions sociales ;
- Les principes d'affectation des ressources issues de la générosité du public sont indiqués en NOTE II ;
- Les produits financiers et immobiliers de l'Association sont inscrits :
  - Dans les autres produits liés à la générosité du public pour les loyers issus de biens immobiliers reçus par legs,
  - Dans les produits issus de la gestion patrimoniale pour les autres revenus issus du patrimoine immobilier et mobilier ;
- L'activité de sensibilisation du public au handicap visuel comporte la partie communication envers le grand public et envers les bénéficiaires ainsi que la communication de notoriété pour moitié. Cette activité fait partie intégrante des missions sociales de l'Association.
- Concernant l'utilisation des contributions volontaires : les ressources non financières issues du bénévolat, du mécénat de compétences et des dons en nature sont classées conformément à leurs destinations (la méthode de valorisation des contributions volontaires a été précisée dans l'annexe des comptes au V-4).

## **NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine, les charges par destination**

### **Produits par origine**

#### **1. Produits liés à la générosité du public**

##### **1.1 Cotisations sans contrepartie**

Les cotisations sans contrepartie pour 19 K€ sont exclusivement versées par nos bénéficiaires dans nos comités.

##### **1.2 Dons, legs collectés, mécénat et autres produits liés à la générosité du public**

Pour 8 163 K€ de produits encaissés, les dons, legs et mécénats perçus sont issus de l'action conjointe de nos services spécialisés au Siège et des comités en région. Les dons et legs servent à financer l'ensemble des actions de l'Association, alors que ceux dédiés sont fléchés vers des actions précisées par les donateurs et légataires. Des mécènes nous accompagnent également dans la réalisation de projets spécifiques.

#### **2. Produits non liés à la générosité du public**

##### **2.1 Cotisations avec contrepartie**

Pour 31 K€, il s'agit des droits annuels d'accès aux activités dans certains de nos comités.

##### **2.2 Contributions financières**

Les fonds reçus d'organismes privés comprennent les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et sa fondation abritée l'APAM (Association pour les Personnes Aveugles ou Malvoyantes) pour 3 780 K€. Les 150 K€ restants ont été versés par diverses Fondations ou organismes.

##### **2.3 Autres produits**

Les autres produits s'élèvent globalement à 9 903 K€ et comprennent les produits de l'ensemble des services payants du Siège, tels que le Service du Matériel spécialisé, l'imprimerie, les expertises..., ainsi que la facturation directe des ventes et des prestations de nos établissements de production, des comités et du Centre Résidentiel.

Cette rubrique comprend également les produits issus de la gestion patrimoniale, dont les produits de cession de 3 locaux de comités pour un total de 1 883 K€.

#### **3. Subventions et autres concours publics**

Pour un montant total de 16 721 K€. Cette rubrique englobe les produits de la tarification et les dotations globales versés à nos établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que diverses subventions régionales, départementales et locales servant au financement de nos établissements et de nos comités. Ils intègrent également l'aide aux postes versée pour l'emploi de personnel présentant un handicap dans nos entreprises adaptées, nos ESAT et pour une moindre mesure dans nos autres établissements.

## Charges par destination

Les charges liées aux missions d'action sociale et aux missions d'action culturelle sont constituées des dépenses opérationnelles et des dépenses directes de fonctionnement affectables à ces missions grâce à la tenue d'une comptabilité analytique par services, au Siège et dans les établissements médico-sociaux.

### 1. MISSIONS SOCIALES

#### 1.1 Missions d'action sociale réalisées en France

Le montant total des charges incombant à l'action sociale réalisée en France par l'Association se monte à 29 342 K€.

Cette partie regroupe les charges d'exploitation des services ou établissements suivants :

- Le Centre Résidentiel situé dans le 19ème arrondissement de Paris
- Les établissements sociaux et médico-sociaux financés en très grande partie par les autorités administratives de contrôle et de tarification (Conseils Départementaux, Agences Régionales de Santé) ;
- Les 4 établissements administrés en gestion libre « Ateliers autonomes » ;
- Les 62 comités Valentin Haüy situés à Paris et en Province ainsi que leurs 63 correspondances constituent les implantations locales de l'Association au plus près de nos bénéficiaires ;
- Les activités sociales réalisées au Siège comprennent :
  - Le Service du Matériel Spécialisé (vente de produits et services liés au handicap visuel)
  - Le service d'accompagnement social,
  - Le développement de projets innovants
  - Les séjours de vacances adaptés,
  - L'enseignement Braille, l'informatique adaptée,
  - L'accessibilité physique et culturelle,
  - Les manifestations sportives adaptées ;
- Les actions de sensibilisation à nos activités d'aide et de soutien destinés à nos actuels et futurs bénéficiaires et celles destinées à un plus large public pour sensibiliser ce dernier au handicap visuel ;
- Les versements à d'autres organismes : des aides financières accordées à des écoles de chiens-guides.

#### 1.2 Missions d'action culturelle

Le montant total des charges incombant à l'action culturelle réalisée par l'Association s'élève à 3 351 K€.

Elles se répartissent entre deux pôles d'activités réalisées directement par le Siège :

- L'édition adaptée : ce poste regroupe les services de la médiathèque, de la production de livres, de journaux et de partitions musicales en braille et les services de la production de livres parlés en voix humaine, en voix de synthèse et en braille numérique ;
- L'accessibilité aux technologies de l'information pour les personnes présentant un handicap visuel, via notre Centre d'Évaluation et de Recherche sur les Technologies pour les Aveugles et les Malvoyants (CERTAM).



### 1.3 Missions d'action sociale réalisées à l'Etranger

Pour 86 K€, ces missions ont deux objectifs : établir des partenariats transnationaux avec d'autres organismes œuvrant dans le domaine du handicap visuel ; aider des organisations dédiées aux personnes présentant un handicap visuel dans des pays d'Afrique subsaharienne.

## 2. FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE

Ils se montent à 2 447 K€ et regroupent les frais de collecte, de recherche active et de traitement des dons et des legs, ainsi que l'activité de recherche de mécènes financiers.

## 3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

### 3.1 Frais de fonctionnement : administration générale

Ils s'élèvent à 4 011 K€. Ces frais de fonctionnement comprennent les dépenses opérationnelles indirectes du Siège comme la gouvernance bénévole, la communication interne, le contrôle interne, la direction générale, la comptabilité, les ressources humaines, la logistique, les frais informatiques, administratifs et de coordination des comités. Ces dépenses incluent 146 K€ de dépenses exceptionnelles.

### 3.2 Frais de fonctionnement : gestion patrimoniale

Pour 945 K€ ces frais comprennent principalement la valeur nette comptable des 3 biens immobiliers cédés et certains frais de gestion.

### NOTE III : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)

La présentation du CER reprend uniquement en ressources, les ressources issues de la générosité du public (legs, dons, mécénat et autres produits) et en emploi, les emplois financés par ces dernières.

- Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice correspond au solde des ressources collectées non utilisées de l'exercice précédent apparaissant dans les comptes clos au 31/12/2021. Ce solde de 13 910 K€ été constitué grâce aux forts excédents de ressources de la générosité publique constatées en 2018, 2019 et 2021. L'Association n'a pas vocation à constituer des réserves en provenance des ressources collectées auprès du public. Elle les utilise année après année pour financer les besoins de ses missions sociales.
- Par contre, les réserves figurant au passif du bilan, (réserves immobilières, réserves de prévoyance) ne sont pas issues des ressources collectées auprès du public, elles constituent les réserves pérennes de l'Association.
- Les investissements immobiliers, non explicitement financés par des dons, legs ou par des mécènes ne sont pas inscrits au CER. Ces investissements sont financés par les fonds propres de l'Association.

#### L'affectation des ressources de l'exercice aux emplois se fait de la façon suivante :

##### Les ressources affectées

- Les produits des établissements gérés de façon autonome ou soumis à la tarification des autorités administratives sont affectés directement aux emplois des établissements concernés. Des libéralités destinées à ces établissements viennent également financer les charges nécessaires à leur bon fonctionnement. Les déficits constatés sont financés par les excédents comptabilisés au cours des années précédentes dans ces établissements déficitaires ou à défaut par les réserves du Siège.
- Les produits payants des services du Siège, des comités Valentin Haüy et du Centre Résidentiel, ainsi que les participations des bénéficiaires et les subventions perçues, viennent en premier lieu compenser les charges de ces entités et financer une quote-part de frais d'Administration Générale (voir NOTE IV).
- Les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et par sa fondation abritée l'APAM ainsi que par les autres organismes contributeurs sont affectées au financement direct des actions et des projets prévus par les conventions qui lient l'Association à ces partenaires.
- Les produits affectés des dons, legs et mécénats viennent financer les services et actions expressément désignés par les donateurs, testateurs et mécènes.

##### Les ressources non affectées

- Les ressources non affectées collectées auprès du public viennent d'abord compenser les charges liées à la collecte.
- Ensuite, ces ressources issues de la générosité du public, constituent une contribution complémentaire au financement de l'ensemble des missions sociales de l'Association et contribuent également au financement d'une quote-part des frais d'Administration Générale (voir Note IV).
- **Enfin, le déficit de générosité du public de l'année d'un montant de <-1 380 K€> découlant d'emplois supérieurs aux ressources de l'année est financé par le report des ressources collectées et non utilisées des années précédentes.**

## **NOTE IV : Principes de répartition des frais d'administration générale au prorata des ressources du Siège de l'Association**

Les frais d'administration générale regroupent les charges de 8 services support du Siège que sont la gouvernance bénévole le contrôle interne, la direction générale, la coordination des comités, les services généraux, l'informatique, la communication interne, la comptabilité, le contrôle de gestion et les ressources humaines.

On identifie également 7 types de ressources qui financent les frais de fonctionnement du Siège : le chiffre d'affaires (Service du Matériel Spécialisé et imprimerie), les subventions et produits de la tarification (principalement nos établissements), les ressources de nos comités, les produits facturés par le Centre Résidentiel, les autres produits du Siège (participations aux activités : séjours vacances, cours de Braille, événements, actions de sensibilisation, expertises), les ressources issues de l'Appel à la Générosité du public (AGP) et enfin les revenus nets du patrimoine financier et immobilier.

### **Hypothèses de calcul**

Les ressources perçues et utilisées durant l'exercice financent les frais d'administration générale au prorata de l'utilisation des services supports par les services pourvoyeurs de ces ressources.

### **Principes**

- Les revenus nets de la gestion patrimoniale, soit parce qu'ils ne servent pas au financement d'actions spécifiques, soit parce qu'ils ne sont pas issus de l'appel à la générosité du public, sont considérés comme finançant en priorité les frais d'administration générale. **Il s'agit pour 2022 des plus-values de cession de 969 K€ constatées lors de la vente de 3 locaux de comités ayant cessé d'être nécessaires au but poursuivi par l'association.**
- Les dotations aux provisions et aux dépréciations ne sont pas financées par la générosité du public ; elles le sont sur les fonds propres de l'association
- Les charges d'administration générale sont réparties au prorata de leur utilisation par les entités réalisant nos missions sociales.

### **Montants calculés et répartition**

Les frais d'administration générale s'élèvent à 4 011 K€ en 2022.

En déduisant les produits propres à ces services support (financement des frais de Siège, divers produits de refacturation, divers revenus immobiliers), soit 343 K€, les charges nettes de ces services administratifs s'élèvent à 3 668 K€. Ces charges sont financées prioritairement par les produits de la gestion patrimoniale, en 2022 les plus-values nettes des cessions immobilières, soit 969 K€. Le solde restant à financer par les ressources de l'Association s'établit donc à 2 699 K€.

L'application de clés de répartition pour l'affectation de ces frais aux services utilisateurs donne la répartition suivante :

Montant en K€	
Centre Résidentiel	110
Etablissements médico-sociaux *	- 18
Ateliers autonomes *	- 18
Comités Valentin Haüy	414
Actions sociales réalisées au Siège	520
Actions de sensibilisation	0
Accès à la lecture	507
Accessibilité numérique	0
Administration Générale financée par la générosité publique	1 184
<b>Total réparti</b>	<b>2 699</b>

\* montants négatifs représentant une partie des frais de Siège déjà intégrés en diminution des frais d'administration générale

Il en découle que figurent dans le CER les frais d'administration générale non affectés pour un montant de 1 184 K€. Il est alors possible d'établir la proportion de chaque fonction support financée par les ressources collectées auprès du public, comme le montre le tableau suivant :

<i>Les 8 services support concernés par les frais d'administration générale</i>	Pourcentage des dépenses prises en charge par les ressources collectées auprès du public
COMMUNICATION INTERNE	12%
GOUVERNANCE BENEVOLE-CONTROLE INTERNE	12%
DIRECTION GENERALE	33%
COORDINATION DES COMITES	0%
SERVICES GENERAUX	44%
INFORMATIQUE	33%
COMPTABILITE-CONTROLE DE GESTION	26%
RESSOURCES HUMAINES	26%

Les frais d'administration générale pris en charge par les dons, legs, mécénats et autres produits issus de la générosité du public représentent 12 % des emplois financés par ces ressources en 2022 (1 184 K€ / 9 614 K€).